

ridicule le disputait avec le dévergondage révolutionnaire. Puisqu'il faut tout dire, on a voulu se servir de la religion pour accentuer et faire accepter auprès de nos populations un mouvement, qui n'annonce rien de bon pour l'avenir.

Où allons-nous, N. T. C. F., si nous marchons dans cette route ? Nous accoutumons notre peuple à l'émeute, à la révolution, et loin de le former à l'exercice sage et prudent de ses devoirs politiques, nous l'habitons à l'effervescence, à la licence et nous nous rendons responsables des tristes conséquences qui devront en résulter.

Comme nous sommes loin des sages conseils et des prudentes prescriptions de l'Immortel Léon XIII dans son Encyclique *Immortale Dei* ! Combien auront à gémir plus tard ceux qui, par la presse, ou par d'autres moyens, auront contribué à faire sortir les catholiques de ce pays du sentier des traditions d'ordre qui y étaient respectées ! Nous avons nommé la presse N. T. C. F., et nous croyons de notre devoir de dire publiquement qu'il y a des journaux dans ce diocèse, qui manquent à leur mission, parce que, tout en se proclamant catholiques et soumis à l'Église, ils sèment la défiance contre les autorités, s'appliquent à les combattre et montrent trop l'ambition de supplanter par tous les moyens possibles ceux contre lesquels ils dirigent leurs accusations.

Il est temps que nous nous arrêtions sur la pente sur laquelle on veut nous entraîner, et que nous revenions à des idées sages, à une conduite prudente et raisonnée.

Léon XIII, dont nous allons entendre les grands enseignements, nous donne à tous les règles que nous avons à suivre—le respect pour l'autorité, et dans les réclamations que nous pourrions avoir contre quelques-unes de ses mesures, la prudence et la charité chrétienne. Loin de nous donc ce langage accrimonieux ces invectives malsonnantes, qui ne conviennent pas à des catholiques sincères ; loin de nous ces accusations odieuses, ces soupçons injustes contre les intentions, partout l'union, et nous terminons par ces paroles de Léon XIII :

“ Si donc par le passé quelques dissentiments ont eu lieu, il faut les ensevelir dans un sincère oubli ; si quelque témérité, quelque injustice a été commise, quelque soit le coupable, il faut tout réparer par une charité réciproque et tout racheter par un commun assaut de déférence envers le Saint-Siège. De la sorte, les catholiques obtiendront deux avantages : celui d'aider l'Église à conserver et à propager la doctrine chrétienne, et celui de rendre le service le plus signalé à la société, dont le salut est fortement compromis par les mauvaises doctrines et les mauvaises passions. ”

Sera le présent Mandement ainsi que la Lettre Encyclique *Immortale Dei* de Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII, lu et publié au prône de toutes les églises paroissiales ou autres, où se fait l'office public, ainsi qu'au chapitre des communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception, et les dimanches suivants.

Donné à Montréal, en notre Palais Episcopal, sous notre seing et sceau et la contreseing de notre Chancelier, ce 15 décembre 1885.

† EDOUARD GHS, EV. DE MONTRÉAL,

Par mandement de Monseigneur.

T. HAREL, P^{RE}.

Chancelier.

CIRCULAIRE DE NGR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE.

Evêché de Montréal, 26 décembre 1885.

Mes chers Collaborateurs,

IX. AVIS RELATIF AU MANDEMENT DU 15 COURANT.

Depuis que mon mandement du 15 courant est publié, il m'est